

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance extraordinaire du conseil
Mercredi le 29 novembre 2017, 17h00
Bureau municipal

Sont présents : M. Richard Baril Mme Marie-Pier Bourassa
M. François Brodeur M. Luc Laplante
Mme Lucie Lavictoire

Est absent : M. François Pinard

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Dupuis. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne, est présente.

02
2017-11-186 Ordre du jour

Ordre du jour

01 Mot de bienvenue
02 Adoption de l'ordre du jour
03 Demande autorisation au MDDELCC (raccordement Nicolet)

Période de questions
Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

03
2017-11-187 Demande autorisation au MDDELCC (raccordement Nicolet)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue projette des travaux de raccordement de son réseau d'eau potable à celui de la Ville de Nicolet qui inclut notamment la traverse d'un cours d'eau en tranchée ouverte, deux postes de surpression et un poste de rechloration ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir une autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement avant de procéder à ces travaux ;

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil :

- D'autoriser la firme d'ingénieurs « Les services exp inc. » à présenter une demande d'autorisation conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de raccordement à la Ville de Nicolet pour l'eau potable et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;
- D'autoriser la dépense de 654\$ au Ministre des finances, liée au dépôt d'une demande d'autorisation ;
- De s'engager à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée pour ce projet ;

- De s'engager à fournir au Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques, une copie des manuels d'exploitation des manufacturiers des nouveaux systèmes installés dans le cadre du projet de raccordement à la Ville de Nicolet, deux (2) mois après le rodage et la mise en service complète des installations ;
- De s'engager à utiliser et à entretenir ses installations de distribution d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier.

Adoptée

17h10 Période de questions

2017-11-188 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 17h10.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale